

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2011

DÉFENSEUR DES DROITS (LOI ORGANIQUE)
(Deuxième lecture) - (n° 3153)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 19

présenté par
M. Morel-A-L'Huissier

ARTICLE 13

À la première phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« , ainsi que »,

le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.